# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Valspar Pro Exterieure Fer AntirouilleCode du produit: 122.0059811 122.0059812 122.0059813

Numéro CE : Mélange.

Numéro CAS : Non applicable.

Formule chimique : Non applicable.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations : Peinture ou matériau associé à la peinture.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

The Valspar (Nantes) Corp. S.A.S. 25 Bd Marechal A. Juin, B.P. 82219 FR-44022 Nantes Cedex 1, France +33 (0)2 40 46 27 92

Adresse email de la

personne responsable

pour cette FDS

: uksds@sherwin.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

**Fournisseur** 

**Numéro de téléphone** : +44 (0) 344 736 9174 (8am-6pm Mon-Fri)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**: Pas de mention d'avertissement.

**Mentions de danger**: Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Tenir hors de portée

des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient

ou l'étiquette.

**Prévention**: Non applicable.

 Date d'édition/Date de révision
 : 08, Fév., 2022.
 Date de la précédente de la pré

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

: Non applicable. Intervention Stockage : Non applicable. Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) et 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

Numéro de l'autorisation : Non disponible. Non disponible. Avertissement pour les catégories vulnérables

Non disponible.

Numéro ou désignation du

lot de la préparation

: Non disponible.

Date de péremption : Non disponible. Informations spécifiques au

produit

: Non disponible.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Aucun connu.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
(2-Methoxymethylethoxy) propanol	REACH #: 01-2119450011-60 CE: 252-104-2 CAS: 34590-94-8	≤5	Non classé.	[2]
Triethyoxysilyl Propylamine	REACH #: 01-2119480479-24 CE: 213-048-4 CAS: 919-30-2 Index: 612-108-00-0	≤0.3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317	[1]
1,2-benzisothiazole-3 (2H)-one	REACH #: 01-2120761540-90 01-2120761540-60 CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Index: 613-088-00-6	<0.05	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	[1]
mélange de: 5-chloro-	REACH #:	<0.001	Acute Tox. 3, H301	[1]

Date d'édition/Date de révision Date de la précédente Version: 1 2/15 : 08, Fév., 2022. : Aucune validation édition antérieure.

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	
	CE: 220-239-6 CAS: 2682-20-4 Index: 613-326-00-9		Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) EUH071	
2-méthyl-2H- isothiazole-3-one	REACH #: 01-2120764690-50	<0.0015	EUH071 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311	[1]
3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl- 2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3: 1)	02-2119677941-26 CAS: 55965-84-9 Index: 613-167-00-5		Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	
2-méthyl-2H-isothiazol-	01-2120764691-48		Acute Tox. 2, H310	1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### **Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien
	faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la
	personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

 Contact avec les yeux
 Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas,

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié

pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau

au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de

solvants ni de diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

de formation appropriée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille

122.0059811 122.0059812 122.0059813

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

Non disponible.

Voir Information toxicologique (section 11)

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Recommandé : mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudres.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

Autres informations : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 08, Fév., 2022. Date de la précédente : Aucune validation Version : 1 4/15 édition antérieure

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Du fait de la teneur en solvants organiques du mélange :

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.

#### Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Non disponible.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Du fait de la teneur en solvants organiques du mélange :

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Eviter d'inhaler la poussière de poncage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Date d'édition/Date de révision : 08, Fév., 2022. Date de la précédente : Aucune validation Version : 1 5/15 édition antérieure

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts. Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver le récipient bien fermé.

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

Entreposer à des températures supérieures à 5 °C (42°F) Protection contre le gel

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible. : Non disponible.

De bonnes normes d'entretien, l'élimination sûre et régulière des déchets et l'entretien régulier des filtres de la cabine de pulvérisation minimiseront les risques de combustion spontanée et autres risques d'incendie.

Avant d'utiliser ce matériau, veuillez consulter le(s) scénario(s) d'exposition le cas échéant pour l'utilisation finale spécifique, les mesures de contrôle et les considérations supplémentaires sur les EPI.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
(2-Methoxymethylethoxy)propanol	Ministère du travail (France, 12/2020). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)  VME: 50 ppm 8 heures.  VME: 308 mg/m³ 8 heures.

#### Procédures de surveillance recommandées

- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail -Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.
- : La surveillance régulière de toutes les zones de travail doit être effectuée à tout moment, notamment les zones qui peuvent ne pas être ventilées de manière égale.

#### **DNEL/DMEL**

Date d'édition/Date de révision 6/15 : 08, Fév., 2022. Version : 1 Date de la précédente : Aucune validation édition antérieure

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
Triethyoxysilyl Propylamine	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	59 mg/m³	Opérateurs	Systémique
		Court terme Inhalation	59 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

Résumé DNEL/DMEL

: Non disponible.

**PNEC** 

Aucune PNEC disponible.

**Résumé PNEC**: Non disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

- : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.
- : Il est recommandé aux utilisateurs d'étudier les limites d'exposition professionnelle ou autres valeurs équivalentes.

### Mesures de protection individuelle

### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

## Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

### Protection de la peau

### Protection des mains

### Gants

: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Exposition de courte durée moins de 10 minutes Suite utilisation Gants en nitrile.
 Long Term Exposure Déversement accidentel / Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser PE / Stratifié PE gants > 8 heures (temps avant transpercement)

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Date d'édition/Date de révision : 08, Fév., 2022. Date de la précédente : Aucune validation Version : 1 7/15 édition antérieure

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

des risques de rutilisateur

**Protection corporelle** : Il est recommandé au personnel de porter des vêtements de protection.

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire

valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et

devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que

cela est nécessaire. Recommandé : A2P2 (EN14387). Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus,

les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Avant d'utiliser ce matériau, veuillez consulter le(s) scénario(s) d'exposition le cas échéant pour l'utilisation finale spécifique, les mesures de contrôle et les considérations supplémentaires sur les EPI. L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique: Liquide.Couleur: DiversesOdeur: Peintures

Seuil olfactif : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

**pH** : Non applicable.

Point de fusion/point de

congélation

: Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: 100°C

Point d'éclair: Vase clos: >93.3°CTaux d'évaporation: Plus lent que l'éther

Inflammabilité (solide, gaz) : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

: LEL: 1.1% (2-Methoxymethylethoxypropanol) UEL: 14% (2-Methoxymethylethoxypropanol)

Pression de vapeur : 2.3 kPa (17.5 mm Hg)

Densité de vapeur : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Densité relative : 1.178397519

Solubilité(s)
 Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.
 Solubilité dans l'eau
 Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.
 Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

octanol/eau

Date d'édition/Date de révision: 08, Fév., 2022.Date de la précédente : Aucune validationVersion : 18/15éditionantérieure.

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible (non testé).

Température de décomposition

: Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Viscosité

: Cinématique (40°C): >20.5 mm²/s

Propriétés explosives

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Propriétés comburantes

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

9.2 Autres informations

**TDAA** : Non disponible.

Produit aérosol

Chaleur de combustion : 1.457 kJ/g

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition

à des températures élevées.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes; monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Reportez-vous à Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du

personnel.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Date d'édition/Date de révision: 08, Fév., 2022.Date de la précédente: Aucune validationVersion: 19/15éditionantérieure

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille

122.0059811 122.0059812 122.0059813

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Triethyoxysilyl Propylamine	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	4.29 g/kg 1.57 g/kg	-
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DL50 Voie orale	Rat	1020 mg/kg	-
mélange de: 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 220-239-6] (3: 1)	DL50 Voie orale	Rat	53 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Estimations de la toxicité aiguë

Données non disponibles

### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
(2-Methoxymethylethoxy) propanol	Yeux - Faiblement irritant	Humain	-	8 mg	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 mg	-
Triethyoxysilyl Propylamine	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 750 ug	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
1,2-benzisothiazole-3(2H)- one	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	48 heures 5 %	-
mélange de: 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 220-239-6] (3: 1)	Peau - Irritant puissant	Humain	-	0.01 %	-

Conclusion/Résumé
Peau
Yeux
Respiratoire
Non disponible.
Non disponible.
Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé: Non disponible.Peau: Non disponible.Respiratoire: Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Données non disponibles

Date d'édition/Date de révision: 08, Fév., 2022.Date de la précédente édition: Aucune validation antérieure.Version : 1: 10/15

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Données non disponibles

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Données non disponibles

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Données non disponibles

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données non disponibles

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Données non disponibles

### **Danger par aspiration**

Données non disponibles

Absorption: Non disponible.Distribution: Non disponible.Métabolisme: Non disponible.Élimination: Non disponible.

**Autres informations**: Non disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
1,2-benzisothiazole-3(2H)-	Aiguë CE50 97 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
one 2-méthyl-2H-isothiazole- 3-one	Aiguë CL50 10 à 20 mg/l Eau douce Aiguë CL50 167 ppb Eau douce Aiguë CE50 0.18 ppm Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna	48 heures 96 heures 48 heures
	Aiguë CL50 0.07 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Triethyoxysilyl Propylamine	-	3.4	faible

Date d'édition/Date de révision	: 08, Fév., 2022.	Date de la précédente	: Aucune validation	Version :1	11/15
		édition	antérieure.		

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité

: Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

 Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux Catalogue Européen des

Déchets

: 08 01 12

: No.

déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Considérations relatives à l'élimination

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets

initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Non disponible.

### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Considérations relatives à l'élimination

: À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets.

Catalogue Européen des Déchets

Recyclage possible. Vérifier que l'emballage est entièrement vide avant de le recycler. Éliminer les résidus non durcis de la même façon que le produit lui-même. Articles en plastique 15 01 02 - emballages métalliques 15 01 04 - emballages en mélange 15 01 06.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date d'édition/Date de révision : 08, Fév., 2022. Date de la précédente : Aucune validation Version : 1 12/15 édition antérieure

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3 Classe(s)/ Étiquette(s) de risque pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non applicable.

Nom d'expédition: Non disponible.Type de navire: Non disponible.Catégorie de pollution: Non disponible.

Les descriptions d'expédition multimodales sont fournies à titre indicatif et ne prennent pas en compte la taille des conteneurs. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (maritime, aérien, etc.), n'indique en aucun cas que le produit est emballé de manière appropriée pour ce mode de transport. Tous les emballages doivent être examinés avant l'expédition afin de vérifier qu'ils conviennent au transport. La conformité aux réglementations en vigueur incombe uniquement à la personne qui offre le produit pour le transport. Les personnes chargeant et déchargeant les marchandises dangereuses doivent recevoir des formations sur tous les risques liés aux substances et sur toutes les mesures à prendre en cas d'urgence.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XVII - : Non applicable.
Restrictions applicables
à la fabrication, à la mise
sur le marché et à
l'utilisation de certaines
substances et
préparations
dangereuses et de
certains articles

Date d'édition/Date de révision: 08, Fév., 2022.Date de la précédente: Aucune validationVersion: 113/15éditionantérieure

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### dangereux

#### **Autres Réglementations UE**

#### **Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Usage industriel : Non disponible.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L

: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

**RG 84** 

14/15

Version : 1

461-7

Surveillance médicale

renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de

données

Date d'édition/Date de révision

: Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route

DPD = Directive Préparations Dangereuses [1999/45/CE] DSD = Directive Substances Dangereuses [1999/45/CE] IATA = Association international du transport aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé

: Aucune validation

antérieure

par le Règlement (UE) 2015/830

Directive 2012/18/UE, et amendements et ajouts y afférents Directive 2008/98/EC, and relative amendments & additions Directive 2009/161/UE, et amendements et ajouts y afférents

**CEPE Guidelines** 

: 08, Fév., 2022.

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classifi	ication	Justification
Non classé.		
Texte intégral des mentions	: H301	Toxique en cas d'ingestion.
H abrégées	H302	Nocif en cas d'ingestion.
_	H310	Mortel par contact cutané.
	H311	Toxique par contact cutané.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
	H315	yeux. Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H330	Mortel par inhalation.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de la précédente

édition

Valspar Pro Exterieure Fer Antirouille 122.0059811 122.0059812 122.0059813

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Acute Tox. 2 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4

Aquatic Acute 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE

MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE

MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 1

Skin Corr. 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 1B

Skin Corr. 1C CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 1C

Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

Date d'impression

Date d'édition/ Date de

révision

14, Fév., 2022.08, Fév., 2022.

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure.

: If there is no previous validation date please contact your supplier for more

information.

Version : 1

#### Avis au lecteur

Il est recommandé que chaque client ou destinataire de cette fiche de données de sécurité (FDS) l'étudie soigneusement et consulte les ressources, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les risques associés au produit. L'information contenue aux présentes est transmise en toute bonne foi. Elle est réputée être exacte à la date de son entrée en vigueur. Toutefois, aucune garantie expresse ou implicite n'est fournie. Les informations présentées ici s'appliquent uniquement au produit expédié. L'ajout d'un matériau peut modifier la composition, les dangers et les risques associés au produit. Les produits ne doivent pas être remballés, modifiés ou teintés, sauf autorisation expresse de la part de Sherwin-Williams. Cette restriction inclut, sans s'y limiter, l'intégration de produits de marques différentes ou l'utilisation ou l'ajout de produits dans des proportions non spécifiées par Sherwin-Williams. Les exigences réglementaires peuvent faire l'objet de modifications et peuvent varier entre différents emplacements et différentes juridictions. Le client/l'acheteur/l'utilisateur est chargé de s'assurer que ses activités sont conformes avec toutes les lois nationales, fédérales, provinciales ou locales ou avec les lois des états. Le fabricant ne contrôle pas les conditions d'utilisation du produit ; le client/l'acheteur/ l'utilisateur est chargé de déterminer les conditions nécessaires pour l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Le client/l'acheteur/l'utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées dans la section applicable de cette FDS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir les instructions écrites relatives à la manutention. En raison de la prolifération des sources d'informations, telles que la FDS du fabricant, le fabricant ne peut être tenu pour responsable des FDS obtenues d'une autre source.

Date d'édition/Date de révision : 08, Fév., 2022. Date de la précédente : Aucune validation Version : 1 15/15 édition antérieure